

de Paris ce 11 de Mars

103

Monsieur

Je ne leay pas par quelle raison mais Je vous promets que
 vostre papier est venu si tard a mes mains que quoys que
 Je l'aye tenu avec asses de temps pour moy Je n'ay pas
 au le temps d'en entrer avoir la Royn e pua pour la
 premiere occasion que nous aprenndre les sentiments pour-
 vant Je vous diray des astur qu'elle est tres porree a
 la paix de cette maison dont il est question et voit asses
 d'apparance le craindr lez inconvincents de la dispute, pour
 ce qui est de l'affaire en generale personne ne peut avoir
 l'esprit mieux dispense mais de hauroir suffisner lez
 particularites ou il faudroit relacher et ou l'on ne
 le peut et au quel coste addreffer lez confits de la
 moderation elle n'est pas asses bien informe Me auoit
 des grandes esperances par les lettres de la semaine
 passe que l'accord estoit si bien avemine qu'il feroit
 tres difficult de ne pas venir a la conclusion que l'on
 doit souhaiter mais il semble pas celles de la semaine
 presente l'on pen estouigne encor aultant que iamais Je
 luy leay voire vostre papier et si cela luy face naistre
 le moyens de proposer quelque chose particulierement
 nous en aures des nouvelles finon il faut qu'elle se
 contente de me commander toujours la paix en generale
 et de bien pris diser de nous la donner comme chose
 troy necessaire et salutaire, le vostre coste nous

C. 8'

ne chose pourraient nous laisser de croire, les expedients
capables de la procurer et puis quelle est également
telle employez les memes instances du conseil de la
Principale douanerie quant il est question pour nous
faillir de se relâcher de quelque chose le con-
cier part et je n'ay pas le temps de vous adoucisse
je suis avec toute sorte de vénération

Monsieur

Cher Monsieur

Jes monsieur